

Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) de Persan :

Subvention communautaire classe handicap

Subvention à l'association Union Musicale de Persan pour le projet « Dispositif d'Inclusion Artistique » pour les personnes en situation de handicap.

L'accueil des personnes en situation de handicap est, depuis de longues années, une préoccupation du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) et plus particulièrement l'association Union Musicale de Persan.

En 2018 la Communauté de Communes a spécifiquement alloué une subvention de 8 350 € à l'association Union Musicale de Persan pour la création du Dispositif d'Inclusion Artistique (D.I.A.) qui permet un accès facilité à la pratique musicale d'enfants et jeunes adultes aux pathologies différenciées.

En effet, ce dispositif comprend deux volets.

- Le premier est consacré aux élèves souffrant de troubles neurodéveloppementaux (Dyslexie, Dyspraxie, Troubles de l'Attention, Troubles Spécifiques de l'Apprentissage...). 33 élèves sont inscrits dans ces cours collectifs de Formation Musicale à l'effectif adapté pour une durée de cours de 3h15 hebdomadaires.

- Le second permet à des enfants ou jeunes adultes en situation de handicap « sévère » (handicap moteur, sensoriel, mental, cognitif, troubles du spectre de l'autisme, polyhandicaps...) de pratiquer la musique. Prenant en compte la diversité des pathologies et les capacités préservées des élèves, 18 élèves suivent des cours soit en atelier personnalisé soit en binôme sur une durée hebdomadaire de 4h30.

Ces enfants ou jeunes adultes bénéficient d'un enseignement adapté, développé avec l'élaboration d'outils spécifiques, et d'un accompagnement de « proximité » qui prend en compte, au sein des cours collectifs, la difficulté de l'élève à maintenir son attention, avec une aide et un soutien dans la nécessaire phase de reformulation.



La règle est que chacun, élève en situation de handicap, groupe et enseignant, puisse bénéficier d'un confort de travail.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, une coordinatrice – référente Handicap au Conservatoire – assure l'accueil des familles, le suivi et l'orientation des enfants, conseille les professeurs du CRC, anime les réunions avec les familles et les enseignants. Elle tisse également des liens avec les partenaires médicaux-sociaux-éducatifs du territoire qui participent aux réunions trimestrielles du réseau. Le Dispositif d'Inclusion Artistique est ainsi clairement identifié comme une structure d'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap.



La coordinatrice-référente complète sa mission par un temps de régulation* (1h30 par semaine) auprès des élèves qui suivent les cours collectifs dans le cadre du cursus « ordinaire » du conservatoire (DIA FM : formation musicale) et de celles et ceux qui intègrent les ateliers à destination des enfants plus lourdement handicapés (DIA APM : atelier de pratique musicale).

Le Conservatoire à Rayonnement Communal de Persan est un des deux seuls conservatoires d'Ile de France à accueillir ce dispositif porté par l'Union Musicale de Persan, association dont l'objet est de « développer la pratique musicale et chorégraphique pour tous et favoriser le rayonnement du Conservatoire ».

Accompagné, dans sa mise œuvre, par l'association Musique Et Situation de Handicap (MESH), le Dispositif d'Inclusion Artistique reçoit également le soutien financier de la Ville de Persan, du Conseil Départemental du Val d'Oise et de la DRAC Ile de France.

***Temps de régulation :** temps nécessaire à l'adaptation des outils utilisés et au retour sur les séances précédentes

